



## PIECES JUSTIFICATIVES

DU MOUVEMENT INTER-ACADEMIQUE DES CORPS NATIONAUX DE  
PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'EDUCATION ET D'ORIENTATION DU  
SECOND DEGRE ET DES PEGC

### ► **Bonifications familiales Justification de situation familiale, civile, enfants**

- photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance des enfants,
- pour les enfants à naître, certificat de grossesse délivré au plus tard le 1er janvier 2009, accompagné, pour l'agent non marié ou pacsé, d'une attestation de reconnaissance anticipée établie au plus tard le 1er janvier 2009,
- Depuis le changement de loi (loi du 23 juin 2006), l'attestation de PACS n'existe plus. Le document officiel qui justifie du PACS est l'acte de naissance en copie intégrale sur lequel le PACS est mentionné en marge. L'agent doit le demander à sa mairie de naissance. Il doit également fournir obligatoirement :
  - pour les PACS établi avant le 1er janvier 2008, l'avis d'imposition commune année 2007 ;
  - pour les PACS établis entre le 1er janvier et le 1er septembre 2008 une déclaration sur l'honneur d'engagement à se soumettre à l'obligation d'imposition commune signée par les deux partenaires.

### ► **justifier l'installation professionnelle ou privée du conjoint (rapprochements de conjoints)**

- une attestation de l'activité professionnelle du conjoint ( CDI, CDD sur la base de bulletins de salaire ou de chèques emploi service, précisant le lieu d'exercice, la nature et la date de prise de fonctions, sauf s'il est agent du Ministère de l'Education Nationale),
- pour les contrats d'apprentissage, joindre une copie du contrat précisant la date d'entrée en vigueur de celui-ci, et sa durée,
- en cas de situation de chômage, fournir une attestation récente d'inscription au service public de l'emploi, et une attestation de la dernière activité professionnelle, ces deux éléments servant à déterminer la résidence professionnelle du conjoint; la procédure est identique en présence d'un ATER ou d'un moniteur,
- si la demande de rapprochement porte sur la résidence privée, y ajouter un justificatif de domicile (quittance EDF ou de loyer,...)

### ► **pour la demande au titre de la résidence de l'enfant (situation de garde conjointe ou alternée, personnels isolés)**

- pour la résidence de l'enfant, en plus de la photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance ou de toute pièce officielle attestant de l'autorité parentale unique, joindre les justificatifs et les décisions de justice concernant la résidence de l'enfant, les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement.
- pour les personnes isolées, outre la photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance, joindre toute pièce attestant que la demande de mutation améliorera les conditions de vie de l'enfant (proximité de la famille, facilité de garde...).

### ► **pour la demande de mutation simultanée**

- copie de toute demande de mutation présentée au moins une fois depuis 2001 pour les agents non conjoints susceptibles d'ouvrir droit à la bonification de 20 points, lorsqu'ils renouvellent le même premier vœu académique.

### ► **autres demandes à justifier**

- Pour les originaires : extrait de naissance
  - conjoint d'originaire : photocopie du livret de famille
  - descendant direct d'originaire photocopie du livret de famille des parents
- Pièce justifiant la qualité de stagiaire en I.U.F.M.
- Arrêté de classement pour les stagiaires ex-non titulaires de l'Education Nationale, justifiant des services pris en compte pour le classement,
- Dernier arrêté d'affectation en cas de réintégration, de changement de corps ou de grade par liste d'aptitude (ex : dernière affectation dans le primaire pour un professeur des écoles)
- Arrêté d'affectation en qualité de fonctionnaire titulaire avant réussite au concours,
- En cas de priorité médicale, joindre un courrier signalant cette demande,
- En cas de prise en compte de la reconnaissance de travailleur handicapé, joindre un courrier le signalant, ainsi que le justificatif COTOREP,
- Pièce justifiant de l'exercice en établissement APVE : préparer les arrêtés de nomination pour faire viser la rubrique prévue sur la confirmation par le chef d'établissement
- Pour les anciennes mesures de carte scolaire, joindre une copie de l'arrêté de réaffectation (pour le calcul de l'ancienneté de poste).